



Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

VILLE DE VENDÔME

Conseil municipal du jeudi 14 novembre 2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
A. Le contexte macroéconomique.....	2
B. Le contexte national.....	5
C. Les différentes pistes du PLF	9
D. Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027	6
E. Les règles de l'équilibre budgétaire	6
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	8
1.1. La synthèse des recettes réelles de fonctionnement	8
1.2. La fiscalité directe	9
1.3. Les dotations d'Etat	10
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11
2.1. La synthèse des dépenses réelles de fonctionnement.....	11
2.2. Les charges de personnel	12
3. L'AUTOFINANCEMENT	14
4. LES INVESTISSEMENTS	15
4.1. Les dépenses d'équipement.....	15
4.2. La couverture du besoin de financement de l'investissement.....	16
4.3. Les projets structurants de la Ville disposant d'inscriptions en 2024	17
4.4. Le Plan Pluriannuel d'Investissement.....	21
5. L'ENDETTEMENT	22
6. LA PROSPECTIVE	23

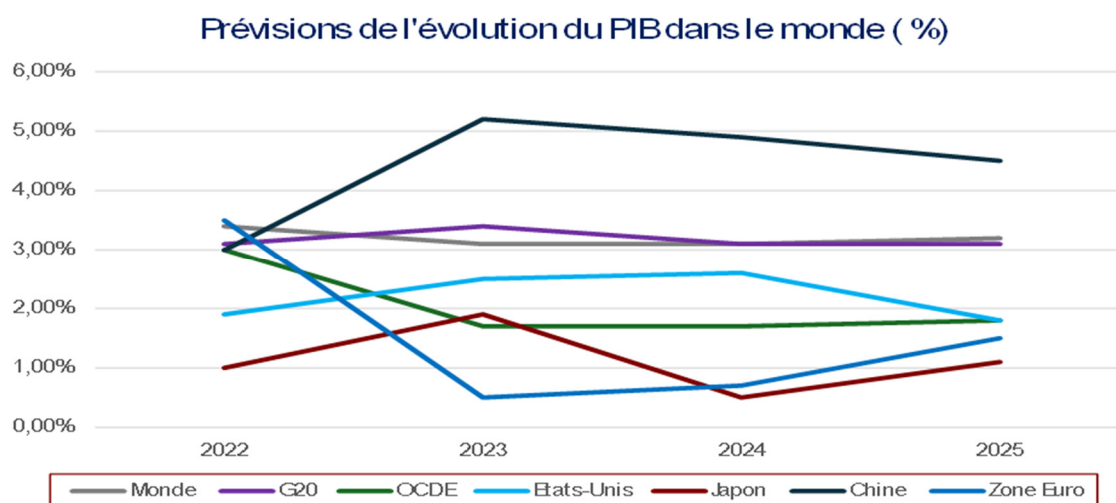
INTRODUCTION

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

A. Le contexte macroéconomique

Une croissance stagnante :



Source : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE, VOLUME 2024

La croissance mondiale devrait stagner en 2024 et 2025. Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'OCDE, indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à ce qu'elle a connu durant la période avant la COVID. Avec une croissance estimée à 3,1% dans le monde en 2024 et une prévision d'une croissance à 3,2 % de PIB réel en 2025 selon l'OCDE, ce qui est inférieur à la moyenne sur les dernières années avant COVID. Les conséquences de ce ralentissement ne sont cependant pas partout les mêmes. Ainsi, en 2024-2025, la croissance devrait être inférieure à la moyenne des années 2010 dans près de 60 % des économies. Seul le Moyen-Orient paraît échapper à cette tendance baissière avec une croissance estimée à 2,8 % en 2024 et atteignant 4,2 % en 2025 indique également la banque mondiale. Globalement, la croissance inattendue dans certaines régions du monde a compensé la baisse dans d'autres.

S'agissant des grandes économies, les Etats-Unis auraient une croissance de 2,6 % en 2024 mais celle-ci ralentirait sévèrement pour s'établir à 1,8 % en 2025. S'agissant des pays du G20 celle-ci stagnerait à 3,1 % en 2024 et 2025. La Chine garde une croissance relativement soutenue, mais dans une tendance baissière avec une croissance attendue de 4,9 % en 2024 et 4,5 % en 2025. Pour la zone Euro, les prévisions sont plus optimistes avec 0,7 % de croissance en 2024 et presque 1,5 % en 2025.

Néanmoins, malgré un éclaircissement de la situation économique mondiale, l'organisation mondiale du commerce prévoit une croissance du volume d'échanges commerciaux mondiaux de 2,6 % en 2024 et 3,3 % en 2025, certaines craintes persistent. Notamment vis-à-vis des tensions au Moyen-Orient, des relents inflationnistes persistant et d'une politique monétaire resserrée avec des taux d'intérêts qui tardent à baisser. De plus, les tensions commerciales croissantes et les incertitudes géopolitiques liées notamment aux différents conflits en cours ajoutées à l'élection américaine de novembre créent un climat d'incertitudes qui pèse sur la croissance, et empêche les autorités de mettre en place les politiques adéquates. La crise immobilière chinoise fait également peser un risque sur la croissance mondiale.

La politique monétaire et l'inflation

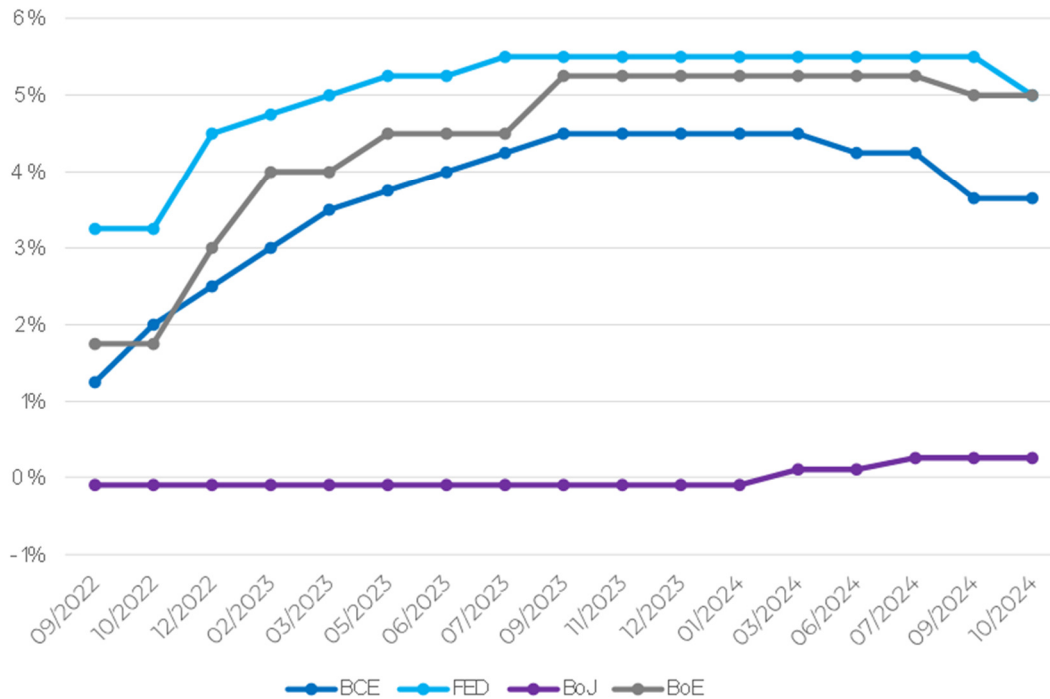
S'agissant de l'inflation, comme le président de la FED Jerome Powell a annoncé lors des réunions de Jackson Hole aux USA, le temps est venu pour un desserrement de la politique monétaire. Le combat contre l'inflation est en passe d'être gagné avec un repli vers le taux cible. Les chiffres de l'OCDE indiquent 3,43 % d'inflation dans la zone OCDE mais 2,16 % (2,2 % selon la BCE) dans la zone euro, 2,05 % aux Etats-Unis et 1,95 % au Japon. Pour la France, l'inflation est même repassée sous la barre des 2 % pour le mois d'août 2024 indique l'INSEE. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs comme la baisse des taux directeurs par la BCE au début de l'été, une baisse des prix de l'énergie, l'atténuation des tensions au niveau des chaînes d'approvisionnements. Néanmoins, les taux d'intérêt restent relativement élevés pour le moment.

La FED a abaissé ses taux directeurs en septembre à hauteur de 0,5 %. L'incertitude demeure néanmoins quant à d'éventuelles autres baisses de la part de la FED. Rien n'est moins sûr, d'autant que M. Powell a indiqué que les priorités de la FED étaient désormais la croissance et le chômage. Néanmoins, le 12 septembre 2024 la BCE a annoncé une nouvelle baisse de taux et un resserrement de l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt, qui est désormais à 3,5 %, pour s'établir à 15 points de base.

Actuellement les taux de refinancement sont :

- pour la BCE (Banque centrale européenne), de 3,65 % contre 4,5 % en septembre 2023. Il était nul au 1^{er} janvier 2022 ;
- pour la FED (Banque centrale des Etats-Unis (Fédéral réserve system), de 5 % actuellement contre 5,5% en septembre 2023. Il était de 0,25 % au 1^{er} janvier 2022 ;
- pour la BOE (Banque centrale du Royaume-Uni (Bank of England), de 5 % actuellement contre 5,25 % en septembre 2023. Il était de 0,25 % au 1^{er} janvier 2022 ;
- pour la BOJ (Banque centrale du Japon (Bank of Japan BoJ), il est de 0,25 % actuellement, contre 0,10 % en 2023. Il était également de 0,10 % au 1^{er} janvier 2022.

Evolution des taux directeurs

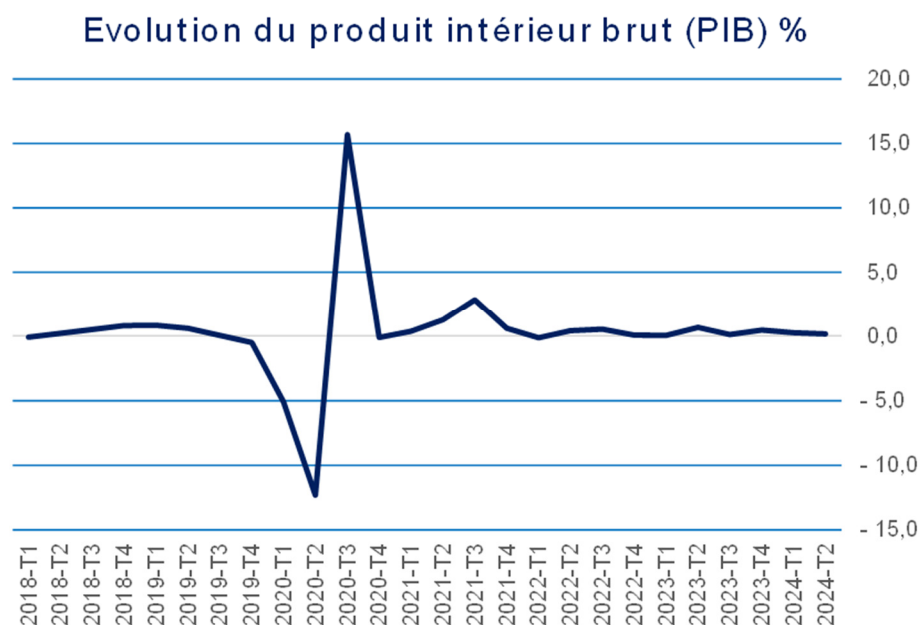


Par conséquent, la masse monétaire mondiale augmente légèrement de 2023 à 2024, après avoir connu une baisse sur 2023. En raison d'un desserrement timide de la politique monétaire, la diminution des taux longs se fait plus longue que prévu.

L'emploi dans les pays développés

Le chômage aux Etats-Unis augmente, il passe de 3,6 % en 2022 à 4,3 % en 2024, ce qui constitue une augmentation d'environ 19 % sur la période selon le bureau du travail américain. Cette augmentation est devenue par ailleurs une des principales inquiétudes de la FED à l'heure actuelle. Pour la zone euro les derniers chiffres du chômage font état en juillet 2024* d'un taux de chômage autour de 6,4 % et pour l'UE prise dans son ensemble, ce taux descend à 6 %. Pour la zone Euro ces chiffres baissent légèrement et stagnent pour ce qui est de l'UE.

B. Le contexte national



Source : INSEE, comptes nationaux trimestriels

La banque de France, se basant sur les données de l'INSEE, table sur une croissance de 0,8 % du PIB en 2024 et 1,2 % en 2025. Une reprise est donc attendue pour l'année 2025. L'inflation qui est descendue en dessous de 2 % en août 2024 et devrait se stabiliser à 1,7 % en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques, et un desserrement de la politique monétaire de la part de la BCE vont contribuer à une relance de l'économie française. L'activité, qui devrait rester au ralentissement en 2024 se verrait revigorée en 2025 puis en 2026. La baisse des taux directeurs tant attendue devraient aider cette reprise, d'autant que le contexte économique international est favorable.

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	0,8	1,2	1,6
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,2	1,9
Taux de chômage en fin d'année ⁽¹⁾	7,1	7,5	7,6	7,9	7,6

De plus, la consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt, qui favoriserait les investissements des entreprises selon les mêmes projections de la banque de France.

Cet éclaircissement donnera une bouffée d'air pour l'emploi en France. Par ailleurs, les derniers chiffres du chômage indiquent que celui-ci se situe à 7,3 % en août 2024 et 7,6 % en fin d'année selon les prévisions de la banque de France.

L'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable ces dernières années. Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation).

Néanmoins la situation des finances publiques, avec un déficit très élevé, plus de 5,5 % PIB et un endettement au sens de Maastricht de plus de 110 % noircit le tableau, d'autant que l'incertitude politique liée à la dissolution de l'Assemblée nationale aura pour conséquence de refroidir de potentiels investisseurs étrangers et nationaux.

C. Les différentes pistes du Projet de loi de finances (PLF)

Cette partie est purement spéculative et en l'absence d'un gouvernement de plein exercice et d'un PLF publié, il convient d'attendre la publication du PLF lui-même soumis à changement après la navette parlementaire.

Actuellement les lettres de cadrage prévoient un gel des dépenses ce qui ferait un budget à hauteur de 492 Mds €. Si l'on prend en compte l'inflation sur la période cela fait 10 Mds € d'économies. Les postes les plus touchés sont le travail et l'emploi. La culture et le sport paraissent y échapper ainsi que la défense. L'objectif affiché de ces lettres de cadrages est de ramener le déficit à -3 % en 2027 alors qu'actuellement celui-ci est à 5,5 %.

S'agissant des mesures concernant les collectivités, une note issue des services de Bercy indique que les dépenses des collectivités ont fortement progressé et d'une trésorerie à plus de 5 Mds € en 2021, il y a dorénavant un besoin en financement qui est de l'ordre de 5,5 Mds €. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 7 % et les dépenses d'investissement à plus de 11 % pour les communes et plus de 24 % pour les régions.

La contribution des collectivités au redressement des finances publiques dans le PLF 2025, d'un montant d'environ 5 Md€, se fera au moyen de trois mécanismes :

- un mécanisme de précaution pour les collectivités ciblé sur les plus grandes collectivités, correspondant à une mise en réserve de fonds, afin d'associer à l'effort de redressement des comptes publics et de renforcer à terme les mécanismes locaux de précaution et de péréquation (3 Md€) ;
- une stabilité de la dynamique de TVA affectée aux collectivités territoriales (1,2 Md€) ;
- un ajustement de l'ordre de deux points du FCTVA, avec un recentrage sur les dépenses d'investissement (800M€) ;
- une trajectoire de retour à l'équilibre de la CNRACL à partir de 2025 et dont les modalités sont en cours de discussion pour les années suivantes.

En raison de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 qui préconise une trajectoire limitant la hausse des dépenses des collectivités à l'inflation -0,5 %, ce qui revient à 2 % en 2024, 1,5 % en 2025 et 1,3 % en 2026 et 2027, le PLF 2026 risque d'être encore plus dur pour les collectivités locales.

D. Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La limitation de la hausse des dépenses des collectivités

C'était une des mesures qui cristallisaient le mécontentement des représentants des collectivités, mais elle fait partie de la version de la LPFP sur laquelle le gouvernement a engagé sa responsabilité.

Une trajectoire limitant la hausse des dépenses des collectivités à l'inflation -0,5 % est donc adoptée. A date, cette trajectoire est prévue comme suit : 2 % en 2024, 1,5 % en 2025 et 1,3 % en 2026 et 2027.

Des concours financiers en hausse

C'est le second axe de cette loi, par lequel l'exécutif entend contrebalancer l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques.

Selon l'article 13 de ce projet, l'objectif de l'Etat serait de passer de 53,980 Mds€ de concours financiers au PLF 2024 à 56, 043 Mds€ en 2027.

La trajectoire d'évolution du FCTVA mènerait notamment ce fonds de 7 104 M€ au PLF 2024 à 7 786 M€

E. Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1 612-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que : "Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est-à-dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

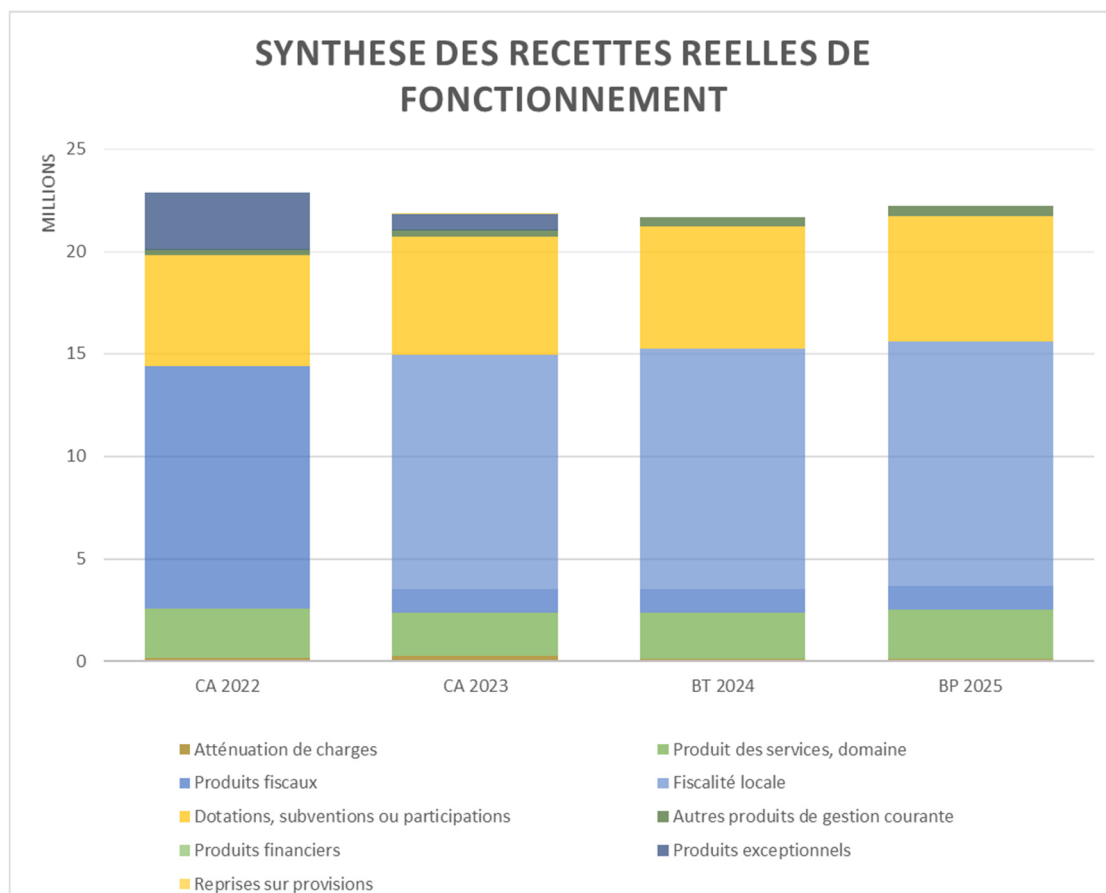
Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est-à-dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le Préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- l'équilibre comptable entre les deux sections ;
- le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

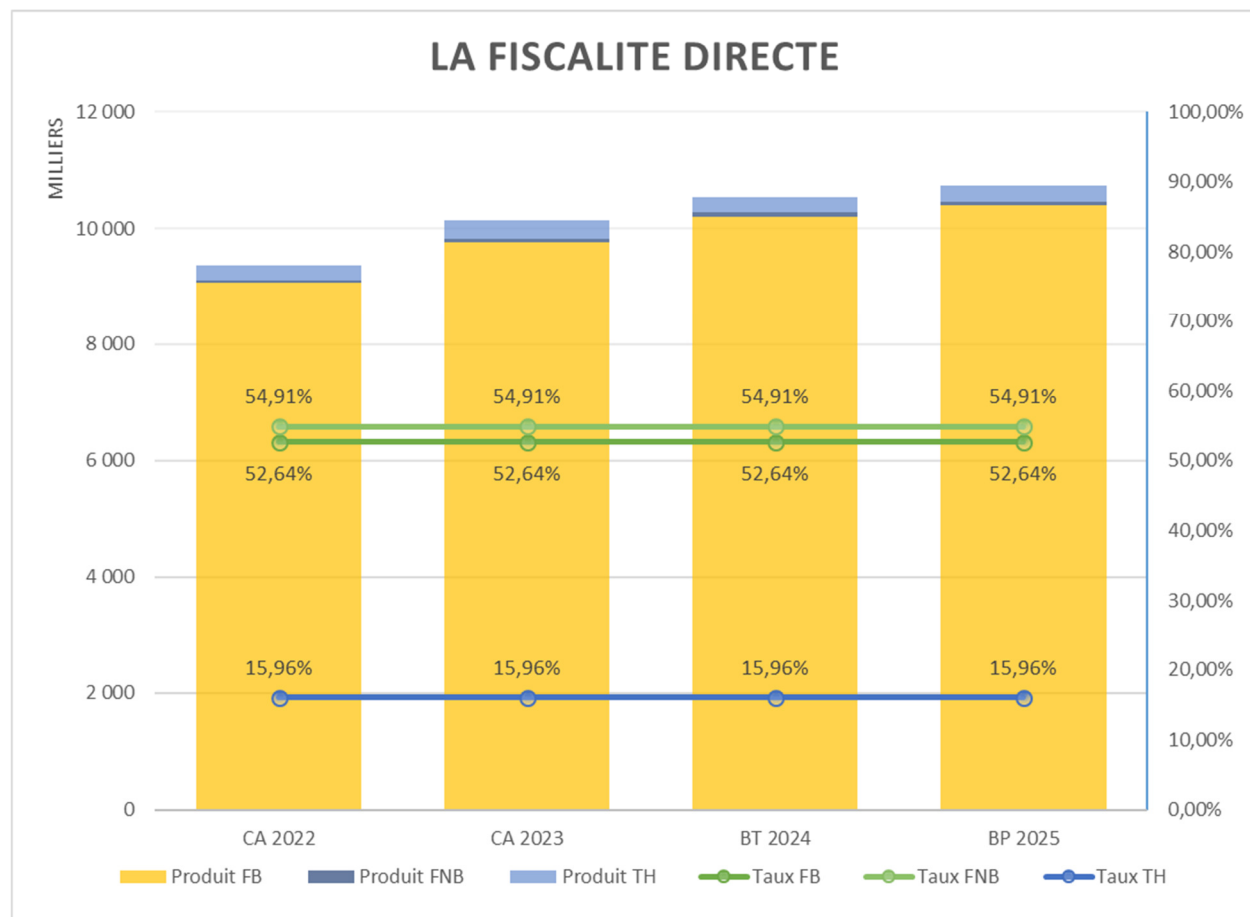
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1.1. La synthèse des recettes réelles de fonctionnement



Année	CA 2022	CA 2023	BT 2024	BP 2025	2025 - 2024 (%)
Atténuation de charges	139 669	254 313	90 000	90 000	0%
Produit des services, domaine	2 396 931	2 098 306	2 236 146	2 394 460	7%
Produits fiscaux	11 867 566	1 212 922	1 212 922	1 212 922	0%
Fiscalité locale		11 356 787	11 676 324	11 878 263	2%
Dotations, subventions ou participations	5 449 005	5 823 350	6 006 689	6 159 457	3%
Autres produits de gestion courante	207 668	304 769	438 000	513 000	17%
Produits financiers	41	76	0	0	
Produits exceptionnels	2 836 662	786 627	0	0	
Reprises sur provisions	0	2 114	0	0	
Total recettes de fonctionnement	22 897 543	21 839 263	21 660 081	22 248 102	3%
Evolution en %	-4%	-5%	-1%	3%	

1.2. La fiscalité directe

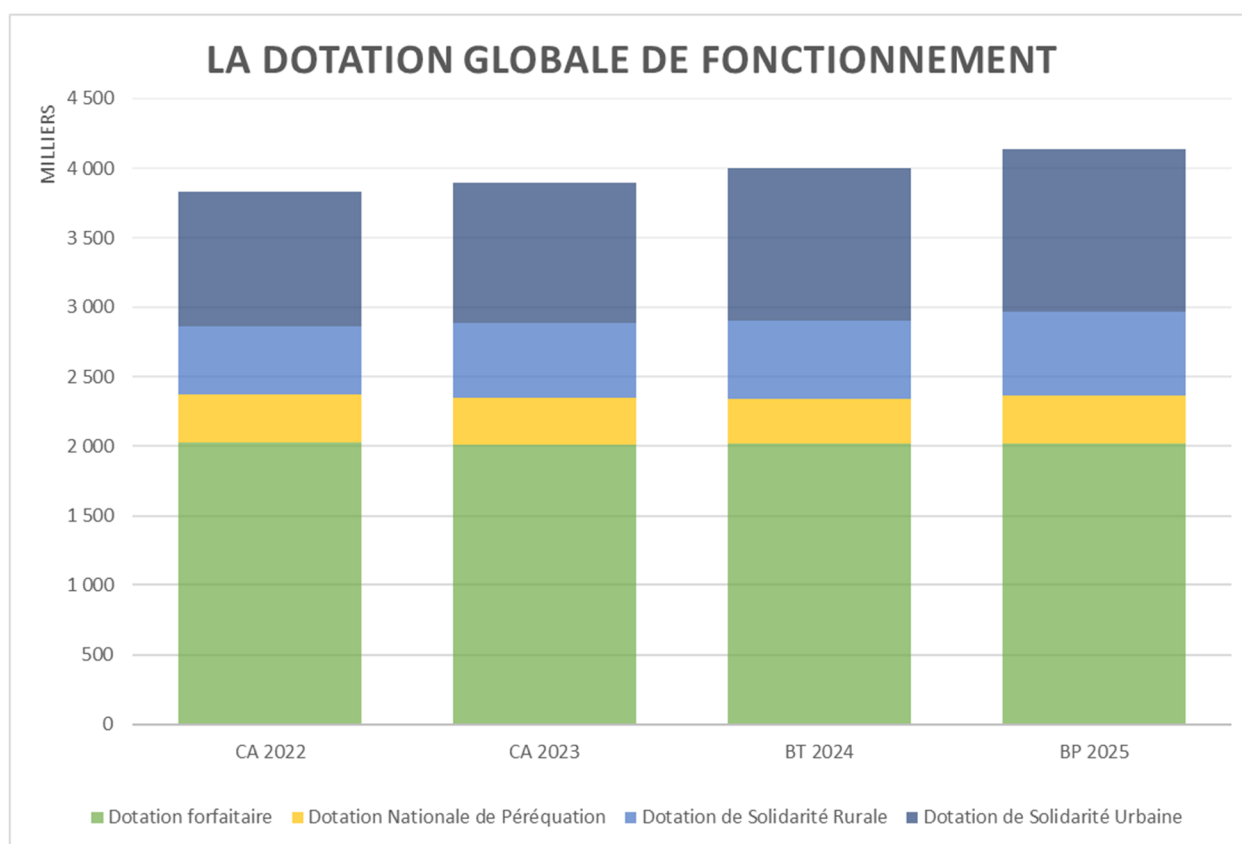


Année	CA 2022	CA 2023	BT 2024	BP 2025	2025 - 2024 (%)
Taux FB	52,64%	52,64%	52,64%	52,64%	0%
Produit FB	9 068 476	9 767 561	10 205 662	10 398 281	2%
Taux FNB	54,91%	54,91%	54,91%	54,91%	0%
Produit FNB	48 365	53 533	61 115	61 115	0%
Taux TH	15,96%	15,96%	15,96%	15,96%	0%
Produit TH	248 455	315 490	260 148	264 831	2%
Produit fiscalité directe	9 365 296	10 136 584	10 526 925	10 724 227	2%

1.3. Les dotations d'Etat

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) de la commune est composée des éléments suivants :

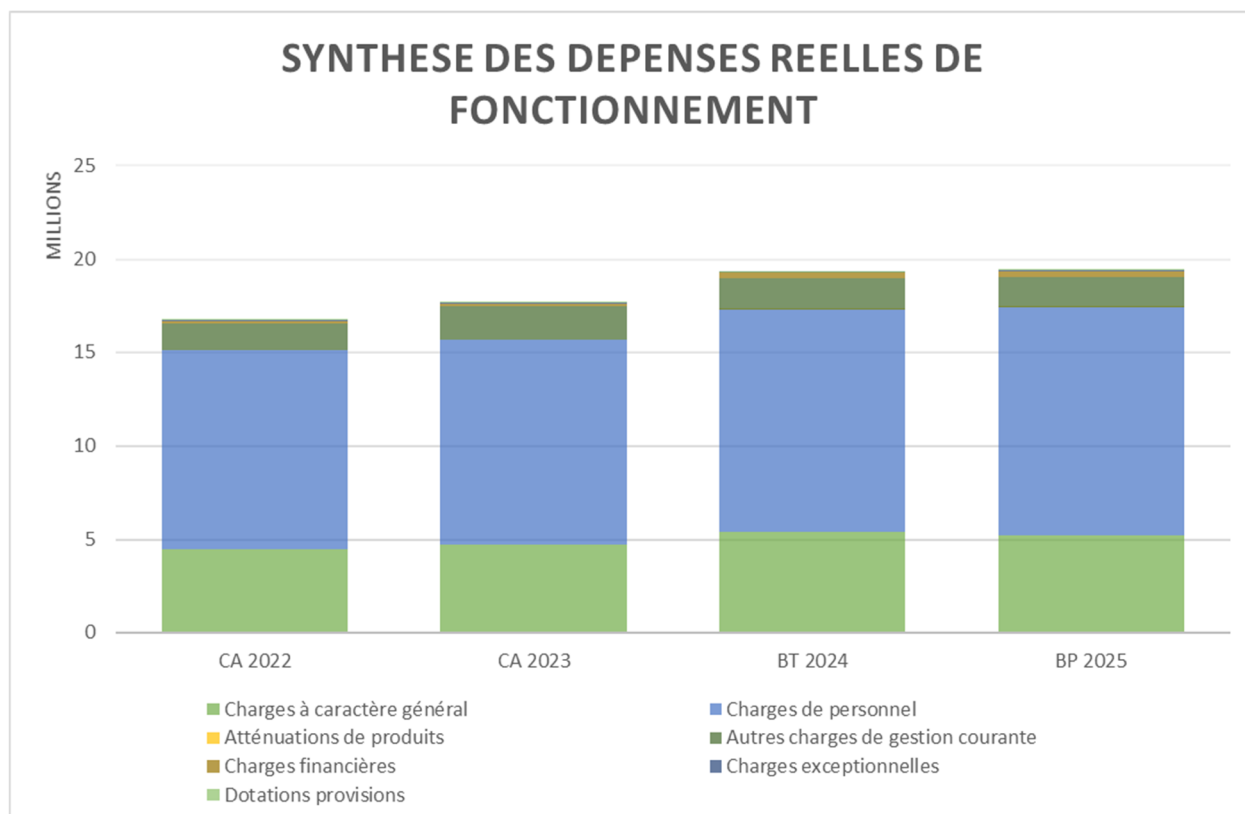
- **La dotation forfaitaire (DF)** : elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écèlement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes ;
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** : elle a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions : la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible » ;
- **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** : elle bénéficie aux communes urbaines de plus de 5 000 habitants dont les ressources sont insuffisantes par rapport aux charges auxquelles elles sont confrontées. Elle s'appuie sur des critères liés aux problématiques de la ville (quartiers prioritaires, logements sociaux...) ;
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** : elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes, notamment au niveau de la fiscalité économique avec sa part majoration.



Année	CA 2022	CA 2023	BT 2024	BP 2025	2025 - 2024 (%)
Dotation forfaitaire	2 029 542	2 011 048	2 021 477	2 021 477	0%
Dotation Nationale de Péréquation	345 364	339 791	322 402	342 000	6%
Dotation de Solidarité Rurale	486 500	530 957	559 277	603 700	8%
Dotation de Solidarité Urbaine	966 480	1 011 970	1 094 212	1 173 120	7%
Dotation Globale de Fonctionnement	3 827 886	3 893 766	3 997 368	4 140 297	4%

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

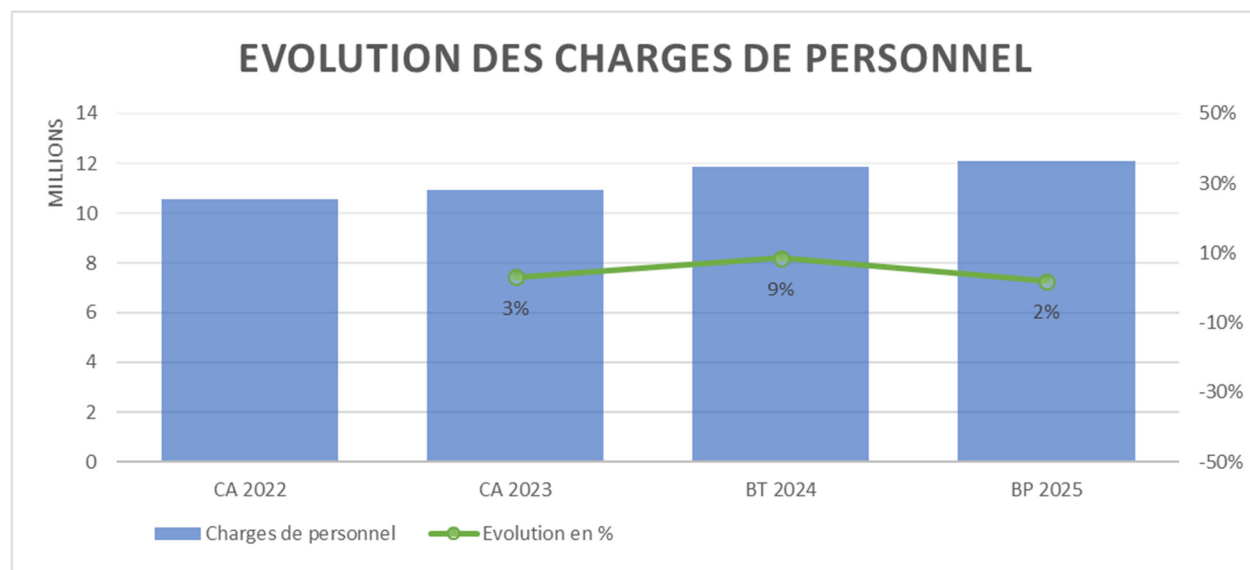
2.1. La synthèse des dépenses réelles de fonctionnement



Année	CA 2022	CA 2023	BT 2024	BP 2025	2025 - 2024 (%)
Charges à caractère général	4 506 243	4 750 855	5 382 734	5 248 368	-2%
Charges de personnel	10 564 613	10 912 102	11 861 142	12 112 272	2%
Atténuations de produits	0	0	400	400	0%
Autres charges de gestion courante	1 417 683	1 789 101	1 715 170	1 663 299	-3%
Charges financières	173 674	140 870	305 600	355 000	16%
Charges exceptionnelles	44 563	41 573	50 000	27 464	-45%
Dotations provisions	12 595	1 562	2 000	2 000	0%
Total dépenses de fonctionnement	16 719 372	17 636 064	19 317 046	19 408 803	0%
Evolution en %		5%	10%	0%	

2.2. Les charges de personnel

Evolution des charges de personnel



Année	CA 2022	CA 2023	BT 2024	BP 2025
Charges de personnel	10 564 613	10 912 102	11 861 142	12 112 272
Evolution en %		3%	9%	2%

Extrait du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023

Effectif par statut

	Nbre agents	% effectif
Fonctionnaires	123	57%
Contractuels permanents	18	8%
Contractuels non permanents	74	34%
Total effectif	215	100%

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	17%	11%	16%
Technique	61%	33%	57%
Culturelle			
Sportive	4%		4%
Médico-sociale	11%	39%	14%
Police	4%		4%
Incendie			
Animation	3%	17%	5%
Total	100%	100%	100%

Répartition par catégories

Catégorie	Répartition
A	6%
B	11%
C	83%
TOTAL	100%

Répartition par genre et par statut

	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	46%	54%
Contractuels	39%	61%
Ensemble	45%	55%

Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% agents
Adjointes techniques	42%
ATSEM	13%
Agents de maîtrise	12%
Adjointes administratifs	11%
Attachés	3%

Le taux d'absentéisme

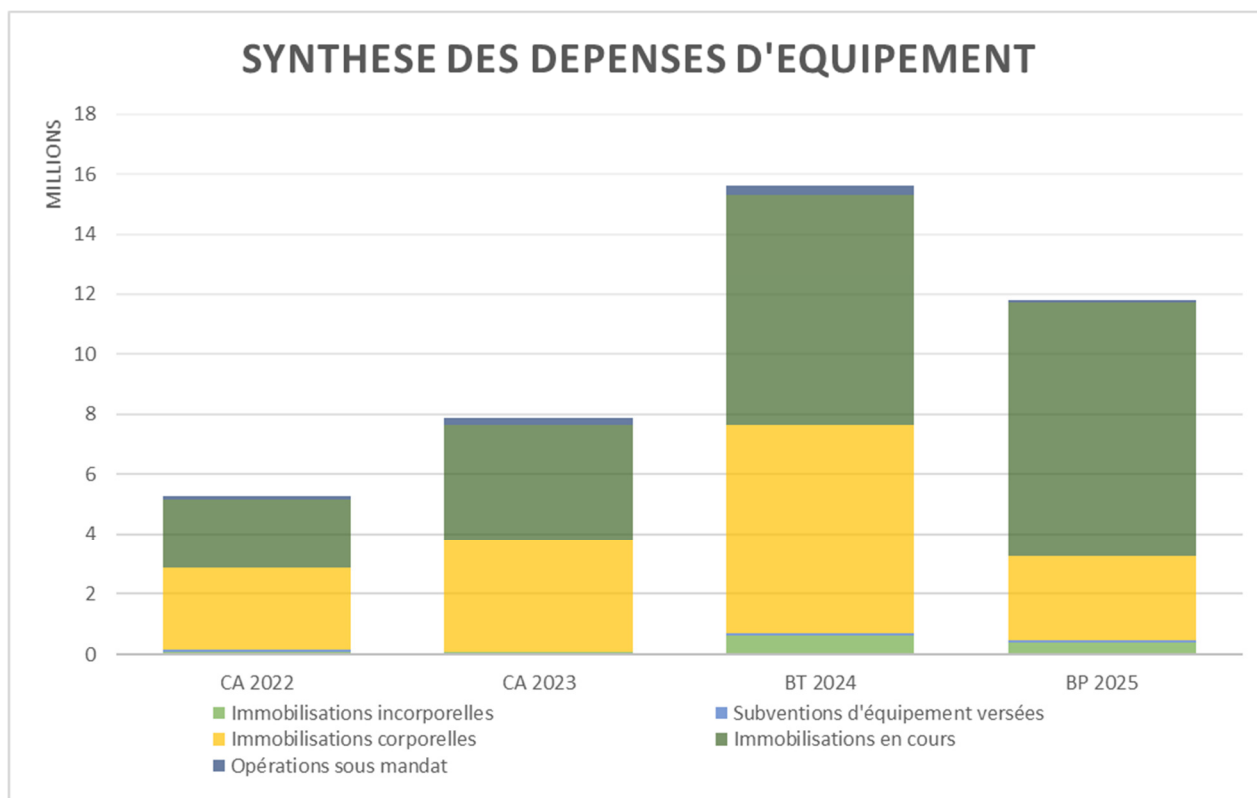
Motif absence	Taux d'absentéisme
Maladie ordinaire et accidents du travail	5,72%
Toute absence médicale	8,38%
Global (y compris maternité, paternité et autre)	9,14%

3. L'AUTOFINANCEMENT

Année	CA 2022	CA 2023	BT 2024	BP 2025	2025 - 2024 (%)
Recettes réelles de fonctionnement	22 897 543	21 839 263	21 660 081	22 248 102	3%
dont produits de cession	2 629 651	746 184	0	0	
Dépenses réelles de fonctionnement	16 719 372	17 636 064	19 317 046	19 408 803	0%
dont dépenses exceptionnelles	44 563	41 573	50 000	27 464	-45%
Epargne brute	3 548 520	3 457 016	2 343 035	2 839 300	21%
Amortissement de la dette	1 409 752	1 134 720	1 311 960	1 456 590	11%
Epargne nette	2 138 769	2 322 296	1 031 075	1 382 710	34%

4. LES INVESTISSEMENTS

4.1. Les dépenses d'équipement



Année	CA 2022	CA 2023	BT 2024	BP 2025	2025 - 2024 (%)
Immobilisations incorporelles	88 652	72 235	619 553	390 190	-37%
Subventions d'équipement versées	71 838	0	78 369	86 000	10%
Immobilisations corporelles	2 703 961	3 735 542	6 941 687	2 782 205	-60%
Immobilisations en cours	2 291 794	3 837 849	7 682 821	8 448 968	10%
Opérations sous mandat	112 858	208 848	303 194	81 000	-73%
Total des dépenses d'équipement	5 269 102	7 854 473	15 625 624	11 788 363	-25%

4.2. La couverture du besoin de financement de l'investissement

Année	CA 2022	CA 2023	BT 2024	BP 2025
Dépenses réelles (hors dette)	5 278 491	7 955 939	15 647 624	11 790 363
Recettes réelles	5 995 193	7 494 530	10 609 465	10 407 653
<i>Subventions et autres ressources</i>	<i>3 995 193</i>	<i>4 035 530</i>	<i>5 424 937</i>	<i>4 845 653</i>
<i>Emprunt</i>	<i>2 000 000</i>	<i>3 459 000</i>	<i>5 184 528</i>	<i>5 562 000</i>
Besoin de financement de l'investissement	-716 702	461 409	5 038 159	1 382 710
Année	CA 2022	CA 2023	BT 2024	BP 2025
Epargne nette	2 138 769	2 322 296	1 031 075	1 382 710
Mobilisation du fonds de roulement	-2 855 471	-1 860 887	4 007 084	0
Couverture du besoin de financement de l'investissement	-716 702	461 409	5 038 159	1 382 710
Année	CA 2022	CA 2023	BT 2024	BP 2025
Fonds de roulement au 31/12	2 146 197	4 007 084	0	0

4.3. Les projets structurants de la Ville disposant d'inscriptions en 2025

4.4.

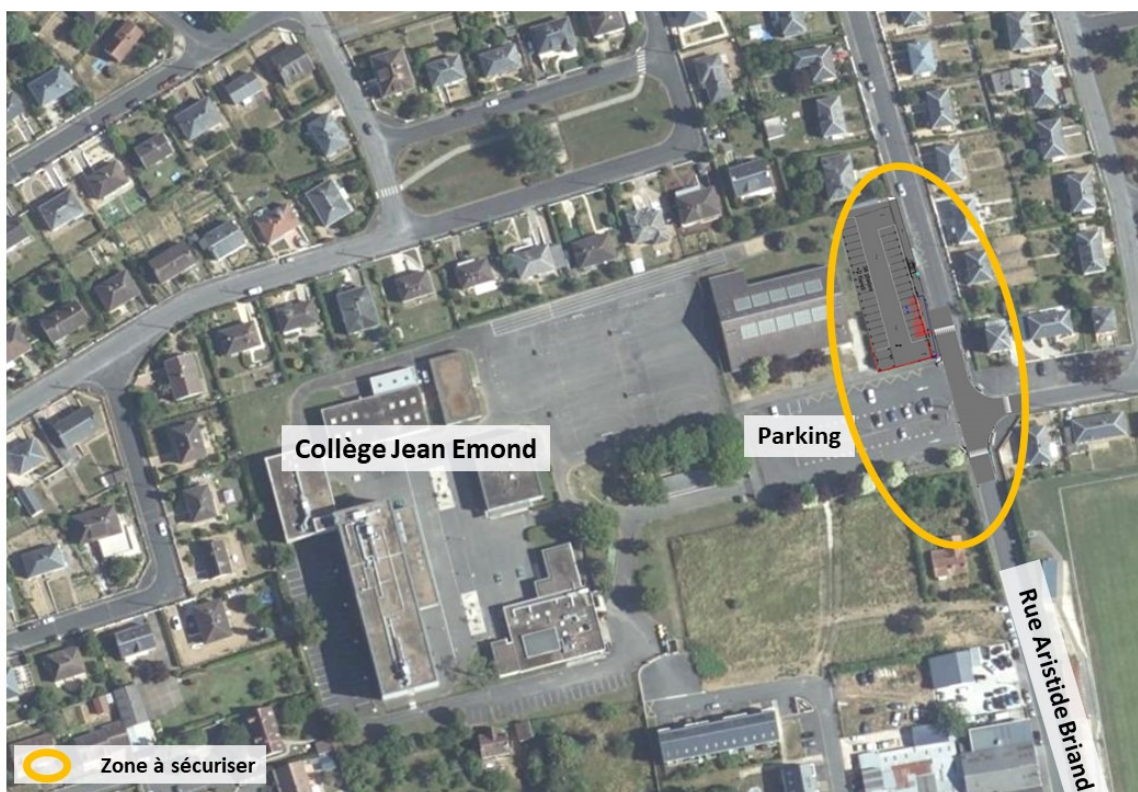
Nouveau centre polyvalent d'activités :

Description	Dans le cadre de la modernisation de son fonctionnement la Ville de Vendôme porte avec Territoires vendômois le projet de construction d'un centre polyvalent d'activités (CPA) pour améliorer les conditions de travail des agents et favoriser la mutualisation des espaces et services de l'administration territoriale unique. Ce nouvel outil regroupera à l'horizon 2025/2026, 6 directions de l'administration territoriale unique : la direction du patrimoine, de la voirie et de l'efficacité énergétique, la direction des cycles de l'eau, le service magasin rattaché à la direction des affaires juridiques, la direction de la logistique et des manifestations, la direction enfance jeunesse ainsi que des espaces de stockage dédiés à la direction de l'environnement et des espaces verts. Ce nouveau centre, entièrement neuf, saura répondre aux enjeux de sobriété énergétique, notamment en visant les axes E3C1 de la réglementation énergétique 2020 (RE 2020). L'isolation devra entre autres privilégier des matériaux biosourcés et les systèmes constructifs devront autant que possible favoriser l'utilisation du bois. Le programme d'environ 5.000m² de surface utile engage de plus à une réelle réflexion sur les mutualisations et les économies d'échelle. Enfin, ce nouvel outil permettra de libérer 7 sites urbains qui pourront être recyclés à destination économique et/ou habitat et totalisant près de 2 ha.
Partenaires	CATV, Région
Dépenses prévisionnelles	11 900 000 euros TTC
Plan de financement prévisionnel	En cours
Calendrier	Concours et choix du maître d'œuvre fin 2023 Etudes de conception 2024 Travaux démarrage fin 2024 pour une livraison début 2026



Aménagement des abords du collège Jean Emond

Description	Les abords du collège Jean Emond ne sont pas aujourd'hui configurés pour fluidifier et sécuriser les déplacements aux heures de pointe du matin et du soir. La gestion des déposes et prises en charge des élèves par les cars scolaires génère notamment des conflits d'usage avec les véhicules particuliers et les piétons. Aussi, dans le cadre d'un projet global de réaménagement, la démolition de l'ancienne régie de quartier constitue l'opportunité de créer un nouvel espace de stationnement pour les voitures (34 places + 2 places personnes à mobilité réduite (PMR) et ainsi de revoir le fonctionnement des accès en dissociant le stationnement et la circulation des véhicules particuliers de ceux des cars. En complément, la mise en œuvre d'un plateau traversant sur la rue Aristide Briand au carrefour avec la rue Anatole France visera une baisse des vitesses des véhicules et sécurisera les traversées piétonnes. Au global, ces aménagements permettront un apaisement des circulations, une meilleure fluidité des déplacements et ainsi une sécurisation des accès du collège aux heures de pointe.
Partenaires	Etat, Département
Dépenses prévisionnelles	Etudes et travaux : 390 000 euros TTC
Plan de financement prévisionnel	En cours
Calendrier	Etudes en cours Travaux : courant 2025



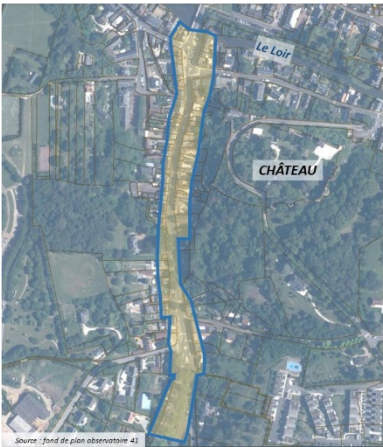
Réaménagement des cours d'écoles

Description	La ville de Vendôme est engagée depuis plusieurs années dans un programme de rénovation de ses écoles, dans une optique d'amélioration énergétique du bâti et pour le bien-être des enfants. Elle a souhaité en complément mener une réflexion sur l'aménagement des cours d'école afin de répondre de manière ciblée aux enjeux de lutte contre les îlots de chaleur, de désimperméabilisation des sols, de maintien de la biodiversité, et de qualité des espaces. Voulant se doter d'un cadre d'intervention global, la Ville a mis en place à l'automne 2024 avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), un dispositif de résidences de concepteurs, avec l'installation pendant une semaine de concepteurs au sein des écoles. Ces résidences ont été l'occasion de mobiliser dans une logique de co-construction les services, les équipes pédagogiques et les élèves avec une démarche "active", immersive et transversale. La sélection des cinq cours d'écoles retenues sur la base de l'analyse réalisée par le CAUE permet notamment de disposer d'un panel d'écoles et de sites représentatif de la diversité des situations : la maternelle Saint Pierre Lamothe, l'élémentaire Anatole France, l'élémentaire Jules Ferry, l'élémentaire Jean Zay et l'élémentaire Yvonne Chollet. A l'issue du travail réalisé in situ la Ville dispose ainsi d'éléments de projet qui restent à agencer avec l'assistance du CAUE en vue de stabiliser le programme pluri-annuel des travaux d'aménagement, avec l'objectif d'une ou de première(s) intervention(s) dès l'été 2025.
Partenaires	Etat / Région
Dépenses prévisionnelles	Etudes et travaux : 250 000 euros TTC (phase 1 2025)
Plan de financement prévisionnel	En cours
Calendrier	Etudes de conception : début 2025 Première réalisation à partir de l'été 2025



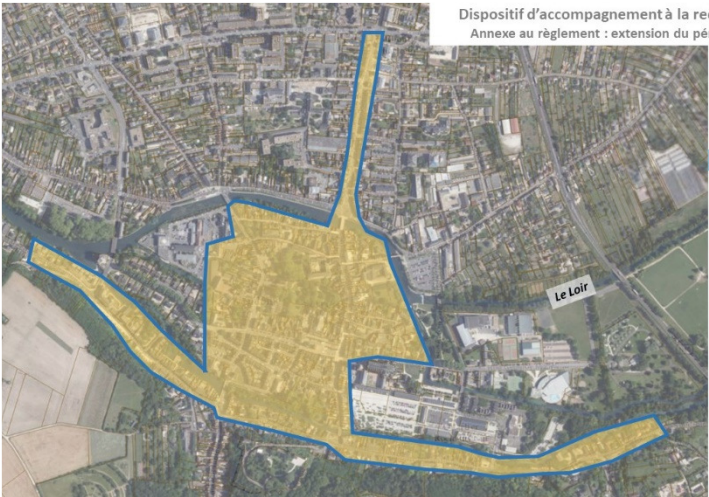
Petits villes de demain - dispositif façades :

Description	La ville de Vendôme s'est engagée en 2022 et a élargi en 2024 une politique volontariste de mise en valeur de son patrimoine et notamment en accompagnant les projets d'initiative privée. Cette action vient s'intégrer au sein d'une stratégie de remise en valeur du patrimoine historique de la Ville portée par des projets urbains structurants (Rochambeau, Château, faubourg Chartrain, etc.) et s'inscrit dans la perspective de la mise en place d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU) qui sera opérationnelle d'ici mi 2025. Sans attendre la mise en œuvre de ce dispositif partenarial à l'échelle globale du centre-ville élargi, une première action a ainsi été initiée dès 2022 avec l'accompagnement des propriétaires privés dans leur projet de requalification de façades. Cette action à caractère incitatif participe à la qualité architecturale et paysagère et donc à l'attractivité de la commune. Elle a porté dans un premier temps sur le faubourg Saint-Lubin au pied du château, et a été étendue au centre-ville élargi incluant les faubourgs Chartrain et Saint-Bienheureux courant 2024.
Partenaires	Etat / ANAH, Banque des territoires
Dépenses prévisionnelles	30 000 euros TTC / an
Calendrier	Dispositif et règlement instaurés en juin 2022 Opération couvrant la période 2022/2026



Zoom sur le périmètre opérationnel dès 2022

■ Périmètre de la campagne de ravalement de façades en première priorité



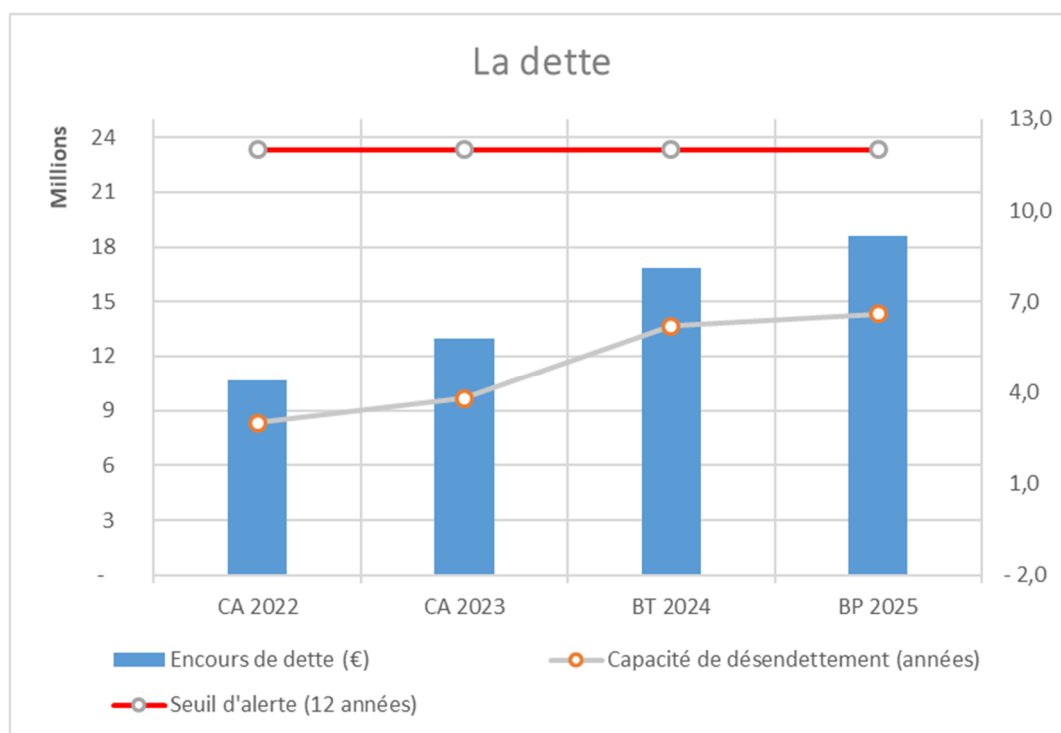
Dispositif d'accompagnement à la requalification des façades
Annexe au règlement : extension du périmètre à partir d'avril 2024

■ Extension du périmètre de la campagne de ravalement de façades (en complément du périmètre initial toujours en vigueur sur le faubourg Saint-Lubin)

4.5. Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Année	INV. 2022 - 2026	2022	2023	2024	2025	2026	Après 2026
CADRE DE VIE - AMENAGEMENTS URBAINS	9 107 120	2 312 920	2 106 405	4 172 795	910 400	450 000	
VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIQUE	4 352 000	955 000	1 027 500	1 547 500	889 100	535 000	544 000
ESPACES VERTS ET PROPRETE URBAINE	1 192 875	232 000	211 500	527 875	268 400	134 500	
GESTION DU LOIR	500 000				400 000		
PATRIMOINE BATI	850 000	170 000	170 000	170 000	140 000	140 000	
ADMINISTRATION GENERALE	16 235 990	475 180	2 882 408	1 465 402	7 851 380	4 806 500	2 375 500
SPORT	804 000	140 000	184 000	212 000	268 000	168 000	
ECOLES	2 660 000	1 876 900	570 600	222 500	589 215	0	
CUISINE CENTRALE	27 780	19 000		8 780	60 000		
PATRIMOINE	7 264 125	288 000	1 292 200	1 529 200	244 200	5 342 197	5 527 113
VIE ASSOCIATIVE ET DE QUARTIER	67 500	60 000		7 500			
TOTAL INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS	43 061 390	6 529 000	8 444 613	9 863 552	11 620 695	11 576 197	8 446 613

5. L'ENDETTEMENT



	CA 2022	CA 2023	BT 2024	BP 2025
Emprunt contracté (€)	2 000 000	3 459 000	5 184 528	5 562 000
Intérêt de la dette (€)	173 674	140 870	305 600	355 000
Capital remboursé (€)	1 409 752	1 134 720	1 311 960	1 456 590
Encours de dette (€)	10 641 706	12 966 235	16 841 305	18 621 143
Capacité de désendettement (années)	3,0	3,8	6,2	6,6
Seuil d'alerte (12 années)	12	12	12	12

6. LA PROSPECTIVE

FONCTIONNEMENT				
	2025	2026	2027	2028
Dotations et participations	6 159 457	6 294 965	6 401 979	6 606 843
Impôts et taxes	13 091 185	13 364 385	13 570 960	13 781 047
Evolution des taux d'imposition	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres produits de fonctionnement	2 997 460	3 106 959	3 167 642	3 229 531
Produits de fonctionnement	22 248 102	22 766 310	23 140 581	23 617 420
Charges de fonctionnement hors dette	18 357 003	19 552 073	20 042 546	20 400 607
dont dépenses RH	12 112 272	12 475 894	12 823 743	13 041 746
Charges de la dette	355 000	457 738	435 587	481 439
Charges de fonctionnement	18 712 003	20 009 811	20 478 133	20 882 046
Epargne brute	3 536 100	2 756 498	2 662 449	2 735 374
Remboursement du capital de la dette	1 456 590	1 734 002	1 740 280	1 839 431
Epargne nette	2 079 510	1 022 496	922 169	895 944
INVESTISSEMENT				
	2025	2026	2027	2028
Recettes d'investissement hors emprunt	4 845 653	3 512 583	4 332 150	3 686 381
Mobilisation du fonds de roulement	-596 800	1 793 045	-348	-69
Emprunt	5 562 000	88 876	2 746 029	3 417 744
Recettes d'investissement	9 810 853	5 394 504	7 077 831	7 104 056
Dépenses d'investissement	11 890 363	6 417 000	8 000 000	8 000 000
Besoin de financement de l'investissement	-2 079 510	-1 022 496	-922 169	-895 944
Pour mémoire				
Encours de dette	18 621 143	16 976 017	17 981 766	19 560 079
Emprunt de l'exercice	5 562 000	88 876	2 746 029	3 417 744
- Remboursement emprunt de l'exercice	-1 456 590	-1 734 002	-1 740 280	-1 839 431
= Recours à l'emprunt net de l'exercice	4 105 410	-1 645 126	1 005 749	1 578 313
Ratio de désendettement	5,3	6,2	6,8	7,2
Fonds de roulement au 31/12	1 793 600	555	903	972